

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, PRADELS Michel, BIBAL Laurence, EPRINCHARD Michel, GLADIN Nathalie, GREFFEUILLE Isabelle, GROUILLER Agnès, MOULY Philippe, MURAT Alexis, VALAYER Christian.

Excusés : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), GARIBAL Christine (procuration à Isabelle MIRABEL), DELFORGE Christine, LAVERNHE Brice, MOULY Caroline.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Approbation du PV du 30 novembre 2017
- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie et d'espaces publics 2018
- Arrachage des arbres avenue de Rodez
- Vente de terrain avenue du Puech Carlet
- Changement de délégataire au Camping la Peyrade
- Convention avec Aveyron ingénierie pour l'assistance à l'assainissement collectif
- Demande de subvention concernant les acquisitions rue du Prince Noir
- Questions diverses

Délibération n° 2018-01 - Fonctionnement des assemblées
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Alexis MURAT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 2018-02 - Fonctionnement des assemblées
Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Délibération n° 2018-03 – Commande publique
Marché espaces publics 2018

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la dévolution du marché d'aménagement d'espaces publics pour l'année 2018. Il précise qu'il s'agit d'un marché à bon de commande (montant maximum : 70 000 € HT).

Trois entreprises ont remis une offre : Grégory, Colas et ETPL &V.

Après ouverture des plis et étude des offres selon un quantitatif sur la base travaux estimés, la société GREGORY a présenté la meilleure offre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise GREGORY.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide à l'unanimité d'attribuer ce marché à l'entreprise GREGORY

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

- autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution notamment les bons de commande dans la limite des prévisions budgétaires.

Délibération n° 2018-02 – Domaine et patrimoine
Arbres avenue de Rodez

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de l'avenue de Rodez. LBP Etudes et Conseil, maître d'œuvre, a réalisé une étude d'aménagement en prenant en compte notamment la volonté de conseil municipal d'améliorer la circulation piétonne et des personnes à mobilité réduite. L'implantation actuelle des platanes ne permet pas la prise en compte de ces critères. D'autre part, les travaux d'aménagement nécessitent des tranchées en profondeur qui vont fragiliser l'état des arbres, qui comportent par la plupart des défauts mécaniques. Il est proposé d'abattre ces platanes avant le démarrage des travaux afin de réaliser un projet d'aménagement permettant l'aménagement d'un cheminement sécurisé pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Les platanes seront remplacés par de nouveaux végétaux dans le cadre des travaux d'aménagement.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire procéder à l'abattage des platanes de l'avenue de Rodez et de replanter des arbres dans le cadre du projet d'aménagement de la voie.

Délibération n° 2018-03 – Domaine et patrimoine
Vente de terrain avenue du Puech Carlet

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que M. François BESSÉ, kinésithérapeute a un projet de construction d'un cabinet para-médical. Il précise qu'il est disposé à acquérir le terrain appartenant à la Commune situé avenue du Puech Carlet.

Le conseil municipal est favorable à cette cession au prix de 15 € le m². La délibération sera prise après réception de l'avis des domaines qui a été sollicité car la Commune compte plus 2000 habitants.

Délibération n° 2018-04 – Commande publique
Cession du contrat de délégation de service public pour la gestion du camping La Peyrade

EXPOSE :

Vu le contrat de délégation de service public conclu le 12 décembre 2013 entre la Commune et la SARL CPL, représentée par Monsieur et Madame COMTAT,
Vu le courrier de la SARL CPL en date du 20 janvier 2018 demandant l'autorisation de cession totale du contrat dont il est titulaire, au profit de la SAS La Peyrade représentée par M et Mme BISON

Vu la proposition de SAS La Peyrade représentée par M et Mme BISON reçue le 20 janvier 2018 ,
Vu l'article 7 dudit contrat,

Considérant l'intérêt de la proposition présentée par M. et Mme BISON qui s'engagent à reprendre le contrat actuel en toutes ses clauses et jusqu'à son terme.

Considérant le souhait de la Commune d'assurer la continuité de la gestion du camping municipal dans les meilleures conditions afin de maintenir l'offre touristique proposée actuellement.

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Considérant que la SAS La Peyrade parait présenter les garanties professionnelles et financières suffisantes pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE la cession du contrat de délégation de service public pour la gestion du camping municipal « La Peyrade » au profit de la SAS La Peyrade, à compter du 1^{er} février 2018.
- DIT qu'un avenant tripartite sera signé à cet effet,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant et à effectuer toutes les formalités afférentes.

| |
|---|
| Délibération n° 2018-05 – Environnement Convention pour le suivi de l'assainissement collectif avec Aveyron Ingenierie |
|---|

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune est adhérente à Aveyron Ingénierie. Il indique qu'il y a lieu de confier à l'agence une mission pour l'amélioration et l'optimisation du suivi de l'assainissement collectif notamment par des visites diagnostics du système d'assainissement collectif.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Confier une mission de suivi de l'assainissement collectif à l'agence Aveyron Ingénierie,
- Autoriser M. le Maire à signer la convention afférente.

| |
|--|
| Délibération n° 2018-06 – Finances locales Demande de subvention acquisition Rue du Prince Noir |
|--|

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'acquérir des immeubles en état de vétusté rue du Prince dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espaces publics. Il précise que le Conseil Départemental est susceptible d'apporter une aide sur ces acquisitions ainsi que sur la démolition. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide sur la partie acquisition, car le projet de démolition n'est pas avancé.

Le montant des acquisitions s'élève à :

- Immeuble Poncelet : 9 000 €
- Immeuble Marchand : 9 000 €
- Partie immeuble Viguié : 28 000 €

Plan de financement :

Montant total : 46 000 €

Subvention sollicitée 50 % : 23 000 €

Part Commune : 23 000 €

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'opération d'acquisition Rue du Prince Noir,
- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.